

<https://www.snetap-fsu.fr/Note-de-service-AESH-des-modifications-majeures-attendues.html>



AESH : la nouvelle note de service ne peut rester en l'état. Les personnels attendent des modifications majeures !

- Métiers - AESH - Les textes réglementaires (statuts et rémunération) -
Date de mise en ligne : mercredi 25 septembre 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

SH : la nouvelle note de service ne peut rester en l'état. Les personnels attendent des modifications majeures



La note de service [AESH](#) est donc parue le 18 septembre dernier (après plus d'un an d'attente). Elle était très attendue dans tous les établissements, tant les besoins de clarification, de précision pour les droits des agent.es étaient nécessaires. Elle paraît enfin. Si elle marque des avancées, symboles d'un dialogue constructif avec les services de la [DGER](#), elle ne règle pas le problème majeur du temps de travail et du décompte des missions.

INFO : Suite à nos remarques et demandes majeures la DGER a accepté le principe d'une poursuite du dialogue sur le contenu de cette note... nous continuons de porter un texte plus clair, plus lié aux réalités de terrain.

Globalement, elle n'est pas acceptable en l'état (notamment pour le décompte des heures concernant la mission

de lecteur scripteur ET pour la modalité de détermination de la quotité d'accompagnement des élèves à notification mutualisée).

Globalement, elle ne permet pas de régler certains dysfonctionnements du quotidien dans les [EPL](#) notamment les tentatives d'annualisation du temps de travail ou les demandes de certaines directions de s'éloigner des missions de l'inclusion.

Cependant, elle apporte des clarifications et des progrès attendus. Il y a en effet, dans ce texte des avancées nettes concernant :

- la précision (qui sera renforcée par la suite) qui stipule bien que l'accompagnement est la mission 1ère et prioritaire / examens (page 3)
- la fourniture de moyens matériels (fournitures, équipements de protection individuelle, outils numériques) (page 2)
- la possibilité d'accompagner les élèves sur le temps d'étude et cette mission est bien une mission d'accompagnement (page 4)
- une timide avancée pour la fin d'année sur la présence non obligatoire quand les élèves sont en stage (page 7)
- l'arrondi de la quotité de travail à l'entier supérieur (plus une possibilité mais une règle) (page 8)
- les règles de priorisation concernant la répartition des notifications selon l'ancienneté ([CDI/CDD](#) et ancienneté dans l'établissement et la fonction...) (page 9)
- la formation obligatoire sur le temps d'accompagnement (page 11)
- les jours de fractionnement (page 13)
- une possibilité de mobilité pour les agent.es en CDI (page 17)
- un modèle clair pour l'entretien pro (annexe 3)

C'est évidemment insuffisant et incomplet et loin des demandes des personnels sur le terrain. Le SNETAP-[FSU](#) et l'Élan Commun, avec les [AESH](#) sur le terrain, continuent de réclamer un statut de fonctionnaire de catégorie B avec un temps plein pour 24h d'accompagnement... mais nous continuons d'avancer.